

## Evaluations nationales CP/CE1 : la surcharge de travail compensée mais pas pour tous...



Si évaluer fait partie des missions des professeurs des écoles, le SE-Unsa Savoie réaffirme son opposition aux évaluations nationales CP-CE1 dans leur forme actuelle, qui limitent, en autres, la liberté pédagogique de l'enseignant en imposant un cadre unique d'évaluation. De plus, ces évaluations constituent une charge de travail particulièrement lourde pour les personnels enseignants avec une compensation largement insuffisante.

Face l'entêtement du Ministre qui maintient les évaluations, le SE-Unsa avait demandé au Ministère dans un courrier ([Retrouvez notre courrier](#)) d'au moins reconnaître la surcharge de travail et de la compenser....

En réponse au courrier du SE-Unsa, le ministère accorde une compensation de 5 heures sur les APC ([voir courrier](#)). Elles permettront aux enseignants de disposer de temps pour la saisie des réponses des élèves. Ces 5 heures seront à déduire des 36 heures d'APC (activités pédagogiques complémentaires).

Le SE-Unsa prend acte de cette réponse officielle qui compense en partie la surcharge de travail liée à ces évaluations. Cependant, cette compensation du temps de saisie laisse de côté les collègues déchargés d'APC (directeurs.trices ou PEMF). Par mesure d'équité, pour le SE-Unsa, tous les enseignants concernés doivent bénéficier d'une compensation. Dans ce cadre, le SE-Unsa Savoie vient d'écrire à l'IA-DASEN pour lui demander une compensation pour les collègues concernés ([voir le courrier envoyé à l'IA](#)).

Le SE-Unsa continue par ailleurs à œuvrer pour que les évaluations deviennent de véritables outils au service des élèves en difficulté et des enseignants. Cela devra passer par exemple par la création d'un comité de suivi.

**Section de Savoie**

Ressources en ligne :

- Évaluations CP : <https://eduscol.education.fr/cid142232/evaluations-au-cp-2019-2020.html>
- Évaluations CE1 : <https://eduscol.education.fr/cid142270/evaluations-au-ce1-2019-2020.html>